

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 13 février 2017 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Véronik Aubry, chef de division - Communications et relations avec les citoyens  
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs  
M. Guy Matte, régisseur - Division des sports et loisirs  
Mme Audrey Tremblay, régisseur - Division des sports et loisirs

**Étaient aussi présents :**

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39  
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement

---

**Nombre de personnes dans la salle : environ vingt-cinq (25)**

---

**Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.**

---

**CA17 10 034**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2017,  
à 19 h.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

#### **10.02 - Mot de la Mairesse.**

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens et présente les membres du conseil ainsi que le personnel de direction présent, le représentant du Poste de quartier 39 du Service de police et souhaite la bienvenue aux commissaires et conseillers scolaires présents.

---

Mme Black demande par la suite de respecter un moment de silence pour les victimes de la mosquée de Sainte-Foy.

---

Elle aborde ensuite le sondage réalisé par le SPVM sur le sentiment de sécurité des citoyens à Montréal-Nord. Elle souligne qu'une mise au point s'imposait et que celle-ci a été faite au moyen d'une lettre ouverte publiée dans le journal La Presse :

« Plaidoyer pour Montréal-Nord

Encore une fois, Montréal-Nord fait les manchettes. Plusieurs de nos citoyens seraient inquiets, préoccupés dit-on. Or ce Montréal-Nord médiatisé n'est pas celui dans lequel nous vivons. Et il en est de même pour de nombreux citoyens de notre arrondissement.

Contrairement à la perception véhiculée, car c'est de cela qu'il s'agit, nous ne ressentons aucune inquiétude lors des nombreux événements auxquels nous participons. Comme le disait Roosevelt, « la seule chose que nous ayons à craindre, c'est la crainte elle-même ».

Dans cet arrondissement, nous avons cette heureuse impression de vivre dans un endroit riche de sa différence, qui valorise le vivre ensemble et qui ne cesse de progresser. Des conclusions qui rejoignent celles de la Table paix et sécurités urbaines que je préside.

Nous ne le nions pas, notre arrondissement a subi sa part de tristes événements et les données sociodémographiques ajoutent à notre lot de défis. Comme bien des quartiers défavorisés, les enjeux auxquels nous faisons face nous imposent de développer des approches intégrées et inclusives.

Or, bien des choses ont changé à Montréal-Nord dans les dernières années. J'en ai été témoin puisque j'ai été moi-même 14 ans sur le terrain en tant que directrice d'un organisme œuvrant auprès des jeunes à Montréal-Nord. J'ai pu et je participe toujours activement à ce grand chantier social, économique et humain qu'est la relance de Montréal-Nord.

Ensemble, élus, citoyens, organismes non-gouvernementaux, secteur privé et administration municipale, nous avons mis des initiatives en place. Ces dernières s'enracinent de jour en jour et commencent à porter fruits. Les résultats sont là.

Prenons l'éducation. Selon les données ministérielles, le taux de diplomation et de qualification au secondaire avant 20 ans des écoles de Montréal-Nord de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) est passé de 52 %, pour la cohorte 2001 (1 élève sur 2), à 64 %, pour la cohorte 2007 (2 élèves sur trois, soit une amélioration de 12 points de pourcentage. !

Quant au sentiment de sécurité chez les élèves de l'école Henri-Bourassa, un sondage réalisé en 2015 par la CSPÎ révèle qu'il est de 93% à l'école et de 87% sur le chemin de l'école.

Et la criminalité ? En baisse de plus de 7% depuis trois ans. Et en 2015, le taux de crimes contre la personne et la propriété y était plus bas que pour neufs autres secteurs de la Ville.

Finalement, la valeur foncière des immeubles elle, est repartie à la hausse tout comme la valeur foncière des commerces.

Ces données s'accompagnent également d'initiatives qui ont été mises en place par l'arrondissement et/ou ses partenaires dont l'arrivée de la Maison Culturelle et Communautaire de Montréal-Nord, le plan de développement social de la table de quartier Montréal-Nord en Santé, l'ajout de 143 emplois d'été pour nos jeunes par Service Canada (233 postes au total), le projet « La musique aux enfants » de l'Orchestre symphonique de Montréal, l'ouverture prochaine de la clinique de proximité dans le secteur nord-est, la mise sur pied de la Coop Panier Futé, le succès de la clinique de pédiatrie sociale de

Montréal-Nord, l'inauguration du Corridor Vert pour le secteur nord-est et le projet de médiation sociale rue Lapierre.

De plus, trois grands chantiers, pilotés par l'arrondissement, vont donner naissance à des changements porteurs pour l'avenir : Priorité Jeunesse (2016-17), Priorité Économie (2017) et Priorité Habitation (2018). Ces derniers font partis de notre plan stratégique récemment adopté et s'inscrivent dans les politiques de nos deux paliers de gouvernement. D'ailleurs, nous avons une table des élus qui se rencontrent aux deux mois pour discuter entre autre de ces enjeux.

Devant ces constats positifs, nous nous devons de maintenir notre progression, de croire en notre pouvoir d'agir et de faire la différence. L'aide reçue doit se poursuivre et s'intensifier afin que les résultats soient encore plus grands et que les conditions de vie de nos citoyens continuent de s'améliorer.

Enfin, il ne faudrait pas oublier les citoyens de l'arrondissement, peu importe leur niveau social, économique ou culturel, incluant ceux qui interpellent leurs représentants élus, qui sont déçus lorsqu'ils voient leur Montréal-Nord être encore présenté sous son mauvais jour.

Tout comme nos citoyens, nous sommes fiers de vivre, de travailler et/ou de se divertir à Montréal-Nord, plusieurs d'entre nous ont même fait le choix d'y élever leurs enfants. Nous aimons tous profondément ce quartier. D'ailleurs, nous serions fiers et privilégiés de vous accueillir dans notre grande famille.

Nous vous invitons tous à contribuer positivement à ce renouveau en se basant sur des faits et non sur des perceptions surannées et surfaites parce qu'à vouloir dépeindre uniquement une réalité négative, on risque de nuire aux potentiels investisseurs, à réduire notre capacité d'attirer et retenir de nouveaux talents et bien entendu d'enlever l'espoir aux citoyens, et particulièrement aux jeunes, de vouloir s'en sortir et de s'épanouir.

Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord

Nous appuyons la mairesse de Montréal-Nord

Denis Coderre, maire de Montréal

Rita de Santis, députée de Bourassa-Sauvé et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Emmanuel Dubourg, député de Bourassa et Secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national

Miville Boudreault, président, Commission scolaire de la Pointe-de-l'île (CSPÎ)

Jean-Marc Gibeau, conseiller de ville, Montréal-Nord

Chantal Rossi, conseillère de ville, Montréal-Nord

Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord

Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord »

---

Mme Black souligne le 10<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de février à titre de Mois de l'histoire des Noirs et fait la déclaration suivante :

« Nous célébrons cette année le 10<sup>e</sup> anniversaire de la loi proclamant le mois de février « mois de l'histoire des noirs », une loi qui visait à souligner la contribution historique des communautés noires à la société québécoise.

Ce mois est donc pour nous l'occasion de reconnaître la contribution d'individus et de groupes de citoyens au développement de notre communauté et à la qualité de notre « vivre ensemble ».

- des Nord-Montréalais d'origine haïtienne, bien sûr, une communauté qui compte pour près du tiers de la population immigrante de l'arrondissement
- mais aussi des représentants de plus petites communautés, comme par exemple :
  - Kenya
  - Trinité-et-Tobago

C'est pourquoi il nous fait plaisir de faire une place particulière aux Noirs et à l'histoire des Noirs dans nos installations, comme par exemple :

- l'exposition Métamorphoses de l'artiste Christian Nicolas (Kristo)
- l'exposition de livres sur l'histoire des Noirs dans nos bibliothèques
- la conférence de Luigi Labarrere « Citoyens des Amériques, inspiration et conversation »
- une activité littéraire pour jeunes avec l'auteure Arcelle Appolon

Nous sommes aussi à terminer l'organisation d'un nouvel événement :

- «Leadership au féminin»
- Table ronde et rencontre de jeunes filles de l'arrondissement (secondaire-3-4-5) avec des modèles féminins, sous la forme de «speedating»
  - Chacune des invitées est un modèle inspirant pour les jeunes filles de la communauté noire.
  - Représentantes des milieux institutionnel, citoyen, culturel et des affaires

En cette année de 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, nous allons retracer notre mémoire collective et témoigner de notre attachement à notre ville et à notre arrondissement. Je souhaite qu'à cette occasion, nous prenions le temps, à Montréal-Nord, de reconnaître l'apport particulier des Noirs et des autres membres de communautés culturelles.

Permettez-moi de faire des salutations spéciales à notre collègue Monica Ricourt, qui est devenue en 2009 la première élue de Montréal-Nord issue de la communauté haïtienne.

- Il est important que des représentants des communautés culturelles occupent des places dans les lieux de décision
- À ce titre, Monica fait un travail exemplaire

Merci à tous les Noirs de Montréal-Nord d'avoir choisi notre arrondissement comme lieu de vie.

Merci de contribuer quotidiennement à la vitalité de notre arrondissement.

Au plaisir de continuer à faire grandir Montréal-Nord avec vous ! »

---

Finalement, Mme Black rend l'hommage suivant à M. Blanchette, directeur de l'école Calixa-Lavallée :

« Cher Monsieur Blanchette,

Au nom de mes collègues du conseil d'arrondissement, de la direction de l'arrondissement de Montréal-Nord et des citoyens que nous représentons, je tiens à vous rendre hommage à l'occasion de notre séance publique de ce soir. Nous voulons vous remercier chaleureusement pour votre engagement des huit dernières années comme directeur de l'école secondaire Calixa-Lavallée.

Comptant 1500 élèves et près de 200 membres du personnel, cet établissement est l'un des plus importants de l'île de Montréal et la tâche était colossale. Une problématique de gang de rue et de violence semait la peur autour de l'école et vous avez travaillé de concert avec divers partenaires pour trouver des solutions. Les relations que vous avez tissées avec le milieu ont grandement contribué à améliorer la situation dans le quartier ; je pense notamment aux parents, à la direction de l'arrondissement, aux instances politiques, aux médias, aux policiers et aux organismes communautaires. Ces efforts de concertation ont porté fruit et le contexte actuel plus paisible favorise nettement la fréquentation scolaire et l'apprentissage.

Les chiffres sont probants. Vous avez accompli un formidable travail auprès des jeunes du quartier, visible notamment dans la forte augmentation du taux de diplomation avant l'âge de 20 ans, qui est passé de 45% à 67% au cours de votre mandat. Sous votre leadership, les actions concertées de l'équipe-école ont permis de réduire d'autant le décrochage scolaire. Vous pouvez être vraiment fier de ce bilan !

Au-delà des chiffres, soulignons vos nombreuses initiatives pour maintenir les adolescents à l'école : vous avez développé des équipes sportives et des activités culturelles ; vous avez organisé des conférences avec des personnalités du milieu qui encourageaient à la persévérance ; vous avez ouvert l'école à plusieurs organismes communautaires et mis sur pied des projets visant l'inclusion des jeunes issus de toutes les communautés culturelles dans l'école. Votre implication personnelle au sein d'organismes comme le programme Horizon Jeunesse est un autre exemple de votre engagement. Nous avons été directement en mesure d'apprécier votre rigueur intellectuelle, votre générosité et votre disponibilité au sein de la Société Montréal-Nord 2015 qui a organisé les activités du centenaire.

C'est la collectivité de Montréal-Nord dans son ensemble qui bénéficie de vos réalisations. Grâce à leur réussite scolaire, les jeunes d'ici seront encouragés à poursuivre leurs études et pourront décrocher de meilleurs emplois. Il s'agit d'une condition essentielle à l'amélioration des conditions de vie de nos résidents et à l'épanouissement des forces vives de la société que sont les jeunes.

Après 13 ans passés dans le milieu éducatif à Montréal-Nord, dont 11 années à Calixa-Lavallée comme directeur adjoint puis comme directeur, et 2 ans comme directeur de l'école primaire Saint-Rémi, vous avez choisi de relever de nouveaux défis. Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans l'avenir. Sachez que vous allez beaucoup nous manquer. »

Madame la mairesse et les conseillers offrent un présent à M. Blanchette.

M. Blanchette est invité à signer le livre d'or de l'arrondissement et pour la prise de photos en compagnie de Madame la mairesse, les conseillers d'arrondissement et de M. Miville Boudreault, président de la Commission Scolaire de la Pointe-de-L'île.

**10.03 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

Mme Julie Sigouin

Apiculture à Montréal-Nord - Règlementation

M. Louis Langevin

Remises des ruelles aux propriétaires riverains au lieu de faire des ruelles vertes  
Réduction de la largeur de certaines rues

Mme Céline Gingras

Pose de pancartes de déneigement dans la semaine du 29 janvier  
Déneigement par contrats privés – Dépôt sur le domaine public

M. Paul Champagne

Amendes pour absence d'enregistrement des animaux –  
Hauteur des clôtures pour les cours

Fin de la période de questions à 19 h 45.

**CA17 10 035**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2017, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

**CA17 10 036**

**Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 10 janvier 2017 et le 26 janvier 2017.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2017 et de la réunion spéciale tenue le 26 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170576001

**CA17 10 037**

**Approuver le compte rendu des travaux publics concernant les demandes d'abattage du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu des travaux publics concernant les demandes d'abattage pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1167367005

#### **CA17 10 038**

**Déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 « Journées de la persévérance scolaire ».**

ATTENDU QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de Montréal s'élève à 76% ;

ATTENDU QUE 26% des décrocheurs québécois sont à Montréal ;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus puisqu'un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

ATTENDU QUE la réussite des jeunes de Montréal-Nord nous concerne tous et qu'il faut s'en préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est membre de Réseau réussite Montréal qui coordonnera du 13 au 17 février l'édition 2017 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation montréalaise autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés et écoles de Montréal ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau  
Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 soient déclarés « Journées de la persévérance scolaire ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

#### **CA17 10 039**

**Accorder à Les Agences de l'Est P J inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 36 424,08 \$ taxes incluses, un contrat pour la fourniture, le transport et l'installation de 16 paniers à déchets et à recyclage dans le cadre du projet d'aménagement autour des 7 arrêts d'autobus à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Henri-Bourassa.  
Appel d'offres 16-15686 / 2 soumissions**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé à Les Agences de l'Est P J inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 36 424,08 \$ taxes incluses, le contrat 16-15686 pour la fourniture, le transport et l'installation de 16 paniers à déchets et à recyclage de style PJ-2335-ALP dans le cadre du projet d'aménagement autour des 7 arrêts d'autobus à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Henri-Bourassa ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177346004

#### **CA17 10 040**

**Approuver le projet d'addenda modifiant le contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Pépinière & Collaborateurs pour la continuation du projet « Piétonisation de la rue Dijon », volet II, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver une dépense additionnelle de 24 858,50 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 166 000 \$ à 190 858,50 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Pépinière & Collaborateurs pour la continuation du projet « Piétonisation de la rue Dijon », volet II, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » ;

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 24 858,50 \$ ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1160217015

#### **CA17 10 041**

**Accorder une contribution financière de 162 500 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-Quartier 2017 pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 162 500 \$ à la coopérative de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier 2017, pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la coopérative de solidarité Éconord ;

QUE soit autorisé le directeur des Travaux publics à signer ledit projet de convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1173602002

**CA17 10 042**

**Accorder une contribution financière de 56 667 \$ à Montréal-Nord en santé pour la réalisation du projet « Soutien à l'intégration » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 56 667 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement du projet « Soutien à l'intégration » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174988001

**CA17 10 043**

**Accorder une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Des pas vers l'intégration » dans le cadre de l'Entente MIDI/Ville 2016-2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Pas à pas vers l'intégration » dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et le L'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (MIDI/Ville 2016-2017) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164988012

**CA17 10 044**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 décembre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1170630001



**CA17 10 045**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1170630002

**CA17 10 046**

**Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2017.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2017 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174142001

**CA17 10 047**

**Autoriser une dépense approximative de 85 672,68 \$, taxes incluses, auprès de Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour l'achat des produits chimiques pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 11 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense approximative de 85 672,68 \$, taxes incluses, auprès de Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour l'achat des produits chimiques Aquatechno pour l'opération des 2 piscines intérieures, des 4 piscines extérieures et des 11 pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1161280006

**CA17 10 048**

**Entériner une dépense additionnelle de 4 782,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 2014-112 adjugé à Lemay Stratégies pour la conception et la mise à jour du plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 041,56 \$ à 29 824,52 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense additionnelle de 4 782,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 2014-112 adjugé à Lemay Stratégies pour la conception et la mise à jour du plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 041,56 \$ à 29 824,52 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1177351001

#### **CA17 10 049**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation 2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation 2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1175050001

#### **CA17 10 050**

**Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises.**

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec ;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1176798001

**CA17 10 051**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de « Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une séance ultérieure, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières ;

ET QUE soit déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.034 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1160576039

**CA17 10 052**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de « Règlement R.R.1562.035 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 ».**

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une séance ultérieure, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.035 afin de modifier le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord pour créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone ;

ET QUE soit déposé le premier projet de règlement qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.035 afin de modifier le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord pour créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576004

**CA17 10 053**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de « Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines » et adopter le règlement R.R.1562.031.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1167345006

#### **CA17 10 054**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de « Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines » et adopter le règlement R.R.1562.031.**

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1167345006

#### **CA17 10 055**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-028 afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis et adopter la résolution PP-028.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-028 visant à autoriser l'occupation par un école d'art martial du local 300 du bâtiment situé au 6755, boulevard Maurice-Duplessis, lot 2 749 921 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1160576034

#### **CA17 10 056**

**Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-028 afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis et adopter la résolution PP-028.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-028 visant à autoriser l'occupation par un école d'art martial du local 300 du bâtiment situé au 6755, boulevard Maurice-Duplessis, lot 2 749 921 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

Autoriser, malgré l'article 92 du Règlement de zonage refondu 1562 pour la grille RM36-772, l'usage spécifiquement autorisé d'école d'art martial ;

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1160576034

### **CA17 10 057**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une aire de stationnement sur un terrain autre que celui de l'usage principal pour le 11200, avenue de Mère-Anselme. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une aire de stationnement sur un terrain autre que celui de l'usage principal ;

ET QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que :

- Un projet d'acte de servitude pour fins de stationnement en faveur de l'École Marie-Clarac soit déposé avant l'émission du permis ;
- L'usage d'aire de stationnement sur ce lot cesse si l'école y renonce et tout nouvel usage qui y est proposé fasse l'objet d'un permis et soit conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur ;
- L'aménagement paysager tienne compte du caractère résidentiel du secteur.

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 5 895 161 du cadastre du Québec, soit le 11200, avenue de Mère-Anselme.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1177346002

### **CA17 10 058**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation de trois silos en cour latérale à une distance de 8,98 m du prolongement du mur avant du bâtiment principal au lieu du 10 m pour le 9960, avenue Plaza. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation de trois silos en cour latérale à une distance de 8,98 m du prolongement du mur avant du bâtiment principal au lieu du 10 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le revêtement des silos soit esthétique et design, l'approbation du revêtement est soumise à l'approbation de la direction;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment principal et les silos bénéficiant de celle-ci ne puissent être reconstruits qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur si le bâtiment principal a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 414 347 du cadastre du Québec, soit le 9960, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1177346003

#### **CA17 10 059**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un revêtement métallique de type «Metal-bloc» sur une superficie de mur variant entre 31% et 47% au lieu de 20%, modifier le ratio de stationnement exigible afin de n'autoriser que 73 cases de stationnement au lieu de 176 et d'autoriser un taux d'implantation de 53% au lieu de 50% dans le cadre de l'agrandissement de la ressource intermédiaire Fleury pour le 3955, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser:

- un revêtement métallique de type « Metal-Bloc » sur une superficie du mur extérieur variant de 31% à 47%, au lieu de 20% tel que requis ;
- un ratio de stationnement de 1 case par 3,5 chambres au lieu de 1 case par 100 mètres carrés de superficie de plancher (73 cases au lieu de 176) ;
- un taux d'implantation au sol de 53% au lieu de 50%;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'amélioration du plan d'aménagement paysager afin d'améliorer la canopée aux abords du site ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 413 234 du cadastre du Québec, soit le 3955, rue Fleury Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1170576002

#### **CA17 10 060**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre les travaux de réaménagement de l'entrée sur place de l'Hôtel-de-Ville, les travaux sur la façade donnant sur la terrasse Yves-Ryan, l'installation de deux nouvelles enseignes (murale et socle) et l'installation d'écrans sonores pour les appareils mécaniques pour le 11212, avenue Garon, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant des travaux de réaménagement de l'entrée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, des travaux sur la façade donnant sur la terrasse Yves-Ryan, l'installation de deux nouvelles enseignes (murale et socle) et l'installation d'écrans sonores pour les appareils mécaniques pour le 11212, avenue Garon, le tout en conformité avec les plans datés du 22 décembre 2016, préparés par ALM et Genimac experts-conseils et intitulés « Plans CCU émis pour présentation », les plans datés du 13 janvier 2017, préparés par ALM, Genimac experts-conseils, Synthèse consultants Inc et intitulés « Plan émis pour 80 % » et le plan daté du 21 décembre 2016, préparé par Fahey et associés et intitulé « Plan de plantation » ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 592 du cadastre du Québec, soit le 11212, avenue Garon.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1170217001

#### **CA17 10 061**

**Permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur mur et qu'un délai supplémentaire au 31 juillet 2017 soit accordé pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain pour le bâtiment situé au 12240, boulevard Albert-Hudon.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur mur, le tout en conformité avec les plans préparés par Enseignes Montréal Néon et datés du 23 novembre 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 905 du cadastre du Québec, soit le 12240, boulevard Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1145995008

#### **CA17 10 062**

**Permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur mur et qu'un délai supplémentaire au 31 juillet 2017 soit accordé pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain pour le bâtiment situé au 12240, boulevard Albert-Hudon.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QU'un délai supplémentaire au 31 juillet 2017 soit accordé pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 905 du cadastre du Québec, soit le 12240, boulevard Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1145995008

#### **CA17 10 063**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'usage transformation des résidus de café pour le 10066 avenue de London, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'usage transformation de résidus de café sans obligation de fournir des cases de stationnement ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 718 du cadastre du Québec, soit le 10066 avenue de London.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1170576003

#### **CA17 10 064**

**Nommer Mme Audrey Tremblay à titre de régisseur à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 20 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Audrey Tremblay, matricule 736768000, à titre de régisseur à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 212490 - Poste : 71690), groupe de traitement FM05, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 20 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1174201001

#### **CA17 10 065**

**Approuver la promotion de Mme Monique Chartrand à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre mois à compter du 18 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de Mme Monique Chartrand, matricule 694134000, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (Emploi : 791930 - Poste : 69303), groupe de traitement 6, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 18 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1173602001

#### **CA17 10 066**

**Approuver la promotion de Mme Mylène Girard à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des ressources humaines à la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 27 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau



Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de Mme Mylène Girard, matricule 100032413, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des ressources humaines de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs (Emploi : 791930 - Poste : 30117), groupe de traitement 6, en période d'essai de quatre (4) mois à compter de son retour au travail actuellement prévu le 27 février 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1161963005

#### **CA17 10 067**

**Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1177367001

---

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Christine Black  
Mairesse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2017.